

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 DÉCEMBRE 2020 À 18 h 30**

L'an deux mille vingt, le lundi 07 décembre, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de ST SEURIN DE PALENNE, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves ARCHAMBAUD, Maire.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Mariannick LAURAINÉ, Michel DROUILLARD, Christian GOUIN, Estelle PETIT, Hervé BOISSON, Lionel LAVILLE, Christophe GOURGUECHON, Bernard GUILLET et Patrick BARTHOU, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

ABSENT EXCUSÉ : Stéphane GENAUDEAU qui a donné pouvoir à Bernard GUILLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian GOUIN.

Le procès-verbal du 19 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

2020/12/01 - Délibération : convention école Sainte-Marie

2020/12/02 - Modification du tableau de classement de la voirie communale

2020/12/03 - Achat d'un ordinateur

2020/12/04 - Aménagement du terrain autour de la pompe

2020/12/05 - Lotissement : choix du projet

2020/12/06 - Don en faveur des sinistrés des Alpes-Maritimes

2020/12/07 - Questions diverses

2020/12/01 - DÉLIBÉRATION : CONVENTION ÉCOLE SAINTE-MARIE

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'absence d'école sur la commune, les parents sont libres de scolariser leur(s) enfant(s) dans l'école de leur choix.

Il informe l'assemblée que 2 enfants de la commune fréquentent l'école privée Sainte-Marie de Pons et qu'il convient de signer une convention avec cet établissement.

Pour l'année scolaire 2020/2021, la participation est fixée, pour la scolarisation des enfants :

- en classes maternelles : à 1 100 €
- en classes élémentaires : à 700 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, à compter de ce jour :

- autorise le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association et tout document relatif à cette affaire,
- autorise le paiement de la participation demandée à réception d'une facture.

2020/12/02 - MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire :

- rappelle que les caractéristiques de certains chemins ruraux et voies communales, sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, du fait de la réalisation ou la réhabilitation de nouvelles constructions, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique,
- demande le changement d'appellation du chemin "d'Auvignac à Saint-Seurin" en rue de Leylandis
- ajoute qu'il convient d'incorporer au domaine public :
 - dans le tableau de classement des voies communales à caractère de RUE, 180 mètres :

- la rue des 3 Noyers d'une longueur de 150 mètres
 - l'impasse de l'École, qui dessert l'entrée et le parking des logements communaux, d'une longueur de 30 mètres ;
 - dans le tableau de classement des voies communales à caractère de CHEMIN, 6 400 mètres :
 - le chemin de Port Barreau, 620 mètres
 - le chemin de la Gare, 100 mètres
 - le chemin du Chay, 560 mètres
 - le chemin de la Longée, 850 mètres
 - le chemin du Grand Cailleau, 400 mètres
 - le chemin "sur les Vignes", 950 mètres
 - le chemin du Fief d'Orville, 820 mètres
 - le chemin du Haut des Vignes, 1 000 mètres
 - le chemin des Prés d'Usseau, 1 100 mètres
 - précise que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.
- Le linéaire de la voirie communale est porté à **11 780 m** (5 200 m + **180 m** + 6 400 m).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le nouveau tableau de classement qui n'a pas à être soumis à enquête publique,
- **décide** le changement de dénomination du chemin "d'Auvignac à Saint-Seurin" en rue de Leylandis,
- **décide** le classement dans la voirie communale de :
 - de la rue des 3 Noyers : 150 m,
 - de l'impasse de l'École : 30 m,
 - du chemin de Port Barreau, 620 m,
 - du chemin du Ruissour, 100 m,
 - du chemin du Chay, 560 m,
 - du chemin de la Longée, 850 m,
 - du chemin du Grand Cailleau, 400 m,
 - du chemin des Vignes, 950 m,
 - du chemin du Fief d'Orville, 820 m,
 - du chemin du Haut des Vignes, 1 000 m,
 - du chemin des Prés d'Usseau, 1 100 m,
- **porte** le linéaire de la voirie communale à **11 780 mètres**,
- **charge** Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

2020/12/03 - ACHAT D'UN ORDINATEUR

Monsieur le Maire expose que l'ordinateur de son bureau (l'ancien du secrétariat) ne fonctionne plus. Après réflexion, plutôt que l'achat d'un nouvel ordinateur (celui du secrétariat sera changé en 2022 et l'actuel pourra être récupéré pour le bureau du Maire), dans l'immédiat, il conviendrait d'acheter un disque dur externe et un boîtier pour récupérer les données du disque dur actuel, qu'il pourrait brancher sur son ordinateur portable personnel.

Cette décision est adoptée à l'unanimité. La dépense sera inscrite au budget 2021.

2020/12/04 - AMÉNAGEMENT DU TERRAIN AUTOUR DE LA POMPE

Monsieur le Maire a constaté que le terrain autour de la pompe était souvent endommagé par les engins

agricoles. Il envisage une réunion avec les agriculteurs pour réaliser un aménagement de bordures + béton avec fibre. 5 agriculteurs pourraient prendre en charge 50 % de la dépense.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2020/12/05 - LOTISSEMENT : CHOIX DU PROJET

Monsieur le Maire présente le projet du cabinet AGT, l'original puis celui remanié à 9 parcelles.

Les dépenses prévisionnelles sont estimées à :

- 85 250 € HT (soit 102 300 € TTC) pour AGT,
- 120 000 € HT et TTC pour le Syndicat de la Voirie.

Il propose également de conserver le lot 4 pour une réserve foncière et éventuellement un logement communal.

Le prix de vente du terrain inclura le prix d'achat du terrain et tous les frais liés à l'opération.

Après en avoir délibéré, le projet AGT est adopté à l'unanimité des conseillers qui chargent Monsieur le Maire de lancer l'opération.

2020/12/06 - DON EN FAVEUR DES SINISTRÉS DES ALPES-MARITIMES

Conformément à ce qui avait été évoqué lors de la réunion du 19 octobre dernier, après confirmation de la Trésorerie, il est proposé un don de 350 € en faveur des sinistrés des Alpes-Maritimes à verser à l'Association des Maires de Nice.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser 350 € en faveur des sinistrés des Alpes-Maritimes et charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement.

2020/12/07 - QUESTIONS DIVERSES

Yves ARCHAMBAUD rappelle que tout mail émanant de la mairie doit faire l'objet d'un accusé de réception. Il précise que les prochaines convocations de réunion seront obligatoirement envoyées par mail et que nous devons nous assurer que chacun les a bien reçues.

. Il a posé des guirlandes de Noël avec Lionel et Rémi LAVILLE en début de semaine dernière (avant la pluie).

. En plus des 14 de l'an dernier, il a préparé 10 sapins de Noël, découpés dans des palettes et décorés, qui ont été posés au pied de chaque guirlande lumineuse des principales rues (avenue de Pons, Grand'rue d'Orville et rue de la Seugne) dans le village.

. Monsieur le Maire s'est engagé à faire des entourages de poubelles depuis 2 ans. 2 ont été fabriqués par lui-même et posés avec quelques conseillers (Patrick, Christophe, Lionel et Stéphane). Pour être visibles de nuit, il est proposé de mettre des bandes réfléchissantes sur les angles.

. Bulletin communal : prévoir réunion et articles (chasse, pêche, ...).

. Vol des panneaux de signalisation au carrefour sur la route entre Auvignac et Pérignac.

. Distribution de chocolats aux aînés : 21 personnes sont concernées cette année.

. Cimetière : les travaux de l'entrée restent toujours à faire par l'entreprise Augustin.

Bernard GUILLET : signale que le portail du cimetière est rouillé. Réponse : *Il faudra prévoir de le repeindre en même temps que les travaux de l'entrée.*

Patrick BARTHOU : il y a un ragondin dans le fossé.

Michel DROUILLARD : Mettre un panneau de limitation de tonnage, en accord avec Montils, rue de Leylandis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **20 h 30**.

Signatures :

| | | |
|-----------------|---|-------------------|
| Yves ARCHAMBAUD | Marianick LAURAINÉ | Michel DROUILLARD |
| Christian GOUIN | Estelle PETIT | Hervé BOISSON |
| Lionel LAVILLE | Christophe GOURGUECHON | Bernard GUILLET |
| Patrick BARTHO | Bernard GUILLET p/ Stéphane GENAUDEAU | |